

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1539

27 mai 2016

SOMMAIRE

AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l.	73846	Food Delivery Holding 31 S.à r.l.	73841
Alpinvest Secondaries Fund (Lux Master) VI SCSp	73845	GDF SUEZ Invest International S.A.	73841
Banque LBLux S.A.	73844	GDF SUEZ Treasury Management	73839
Bauneville S.à r.l.	73837	Global It View	73838
Bije S.à r.l.	73843	Halle Am Zollrain 5 S.à r.l.	73839
Brehat	73871	Holondo Restaurant S.à r.l.	73837
CDF G.m.b.H.	73871	HPF 1 Holdco S.à r.l.	73838
CEHTRA Europe S.à r.l.	73836	Origen Gestion S.à r.l.	73868
CEPF II Press Holdings S.à r.l.	73843	SafeWorks S.à r.l.	73826
Club i24 Management S.à r.l.	73828	Samaro S.à r.l.	73826
CLUB i24 S.C.Sp	73842	Sanchez S.à r.l.	73826
Conflexia S.à r.l.	73837	Secotine S.à r.l.	73827
Copaco S.à r.l.	73844	Siggy Finance S.A., SPF	73845
El Boustan S.à r.l.	73840	Solutions Group Participation (S Group) S.A.	73844
EMCap Partners Luxembourg S.à r.l.	73840	Speedy Invest Holding	73827
ENGIE Invest International S.A.	73841	Splash S.A.	73827
Engie Treasury Management	73839	Structured Finance Management (Luxembourg) S.A.	73828
European Commodity Company S.A.	73840	TIAA Lux 8 S.à r.l.	73872
European Company S.à r.l.	73841	Zak Services S.à r.l.	73845
Femcare S.A.	73842		

SafeWorks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.427.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire du 22 février 2016

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que gérant, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 22 février 2016.

2. L'Assemblée nomme avec effet au 22 février 2016 en remplacement du gérant démissionnaire, Madame Bérénice Kunnari, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 22 février 2016 et ce pour une période illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074948/17.

(160038876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Samaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 2.465.325,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales conclu le 29 février 2016, il apparaît que Avenia AG, devenue COFRA Holding AG, société anonyme de droit suisse établie en Suisse enregistrée sous le numéro CH-111.788.290, suite au contrat de fusion du 30 avril 2015, cède la totalité des parts sociales de la Société à:

COFRA Treasury S. à r.l., société à responsabilité limitée basée au Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.920 ayant son siège social au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, désormais Associé Unique.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016074950/16.

(160038872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Sanchez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.384.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Lara Nasato et Laurent Bélik, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074953/17.

(160038870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Secotine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.994.

Extrait de l'assemblée générale annuelle du 4 janvier 2016

L'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 janvier 2016, a accepté la démission de Monsieur Benoît Rousseau, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 12 novembre 2015.

Lors de la même assemblée générale annuelle il a été décidé de nommer Monsieur Alexis DEVIN, né le 19 décembre 1975 à Paris (France) et résident à Château d'Amenon - 72800 Saint Germain d'Arle (France) au poste de gérant de catégorie B avec effet 13 novembre 2015.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Pour: Secotine S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016074956/19.

(160039564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Speedy Invest Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.235.

EXTRAIT

Suite à un déménagement et à une migration,

- La société JLF Holding., associée de la société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et est désormais immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 193623.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016074975/17.

(160039055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Splash S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.741.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 février 2016

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 24 février 2016 que:

- Le mandat d'administrateur Peter Van Opstal, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg été renouvelé pour une période de six ans à partir du 15 octobre 2015;

- Le mandat d'administrateur Lux Konzern S à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg été renouvelé pour une période de six ans à partir du 15 octobre 2015;

- Monsieur Gerard van Hunen, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionnée de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 25 janvier 2016;

- Lux Business Management S à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau administrateur de la société pour une période de six ans avec effet au 25 janvier 2016;

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074979/21.

(160039348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Hinnerk Koch et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016074985/15.

(160039225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Club i24 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 204.342.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of January,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

Mr. Yoram COHEN, a citizen of Israel with passport number 14943393, born in Algeria, on 14 July 1961, residing at 16A Haavat Zion st. Tel-Aviv, Israel (the "Appearing Party"),

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, And registered office

1 Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2 Art. 2. Name. The Company shall bear the name "Club i24 Management S.à r.l.".

3 Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or

affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4 Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5 Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

6 Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7 Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8 Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9 Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10 Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

11 Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will be appointed as A managers (the "A Managers") and B managers (the "B Managers" together with the A Managers, the "Managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The Manager(s) need not be shareholders. The Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12 Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13 Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be:

(i) in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or,

(ii) in case of plurality of managers, (a) by the joint signature of one A Manager and one B Manager, (b) by the signature of its Chairman, or (iii) by the signature of any person to whom such power shall be delegated as the case may be by the Sole Manager, by one A manager and one B Manager or by the Chairman.

14 Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15 Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The Chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by one A Manager and one B Manager. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one A Manager and one B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one A Manager and one B Manager.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16 Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV. - Shareholders' meetings

17 Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Accounting year and annual accounts

18 Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19 Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20 Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI. - Liquidation and dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

23 Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Yoram Cohen, prenamed	12,500
Total	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

73832

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about 1,500.- euro.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration, as follows:

1. Mr. Yoram COHEN, corporate manager, born on 14 July 1961 in Algeria, having his address at 16A Haavat Zion st. Tel-Aviv, Israel, is appointed as A Manager;
2. Mr. Manuel MOUGET, corporate manager, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager; and
3. Ms. Krystel STOFFEL, corporate manager, born on 10 July 1984 in Arlon (Belgium) having her professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Yoram COHEN, un citoyen israélien, né en Algérie, le 14 juillet 1961, ayant son adresse sis au 16A Haavat Zion st. Tel-Aviv, Israël (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1 Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2 Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Club i24 Management S.à r.l.».

3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4 Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5 Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6 Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7 Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8 Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9 Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10 Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11 Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants seront nommés en tant que gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») et constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12 Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13 Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée,

(i) s'il y a un Gérant Unique, par la signature individuelle de son Gérant Unique ou,

(ii) en cas de pluralité de gérants, (a) par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, (b) par la signature du Président ou (c) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature soit par le Gérant Unique, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par le Président.

14 Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15 Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le Président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16 Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17 Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18 Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19 Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20 Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23 Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
M. Yoram Cohen, précitée	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée, comme suit:

1. Monsieur Yoram COHEN, gérant de sociétés, né le 14 juillet 1961 en Algérie, avec adresse au 16A Haavat Zion st. Tel-Aviv, Israel, est nommé en tant que Gérant A;

2. Monsieur Manuel MOUGET, gérant de sociétés, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée en tant que Gérant B; et

3. Madame Krystel STOFFEL, gérant de sociétés, née le 10 juillet 1984 à Arlon (Belgique) avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée en tant que Gérant B.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016075188/447.

(160039839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 03 mars 2016 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

CEHTRA SAS 124 parts (soit la totalité des parts)
43, Rue Laroque
F-33560 Saint Eulalie,
France
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016075203/14.
(160040201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Conflexia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 201.055.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 février 2016 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016075192/14.

(160040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Beauneville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 189.121.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Février 2016

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un gérant, à savoir:
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, gérant, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016075694/13.

(160041080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Holondo Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand'rué.
R.C.S. Luxembourg B 98.730.

—
L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Xiangdong CHEN, cuisinier, né à Guangdong (Chine) le 16 avril 1966 (1966 0416 63695), demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss;

2) Madame Xuelan LEI, ménagère, née à Hunan (Chine) le 16 juin 1967 (1967 0616 58715), épouse de Monsieur Xiangdong CHEN, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 4, Aline an Emile Mayrischstrooss.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «HOLONDO RESTAURANT s.à r.l.», avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 15, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, le 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 277 du 9 mars 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.730.

Les associés en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-3730 Rumelange, 13, Grand'rue et en conséquence décident de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rumelange».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,00 Euros.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Xiangdong CHEN, Xuelan LEI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 26 février 2016. Relation: DAC/2016/3095. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076551/45.

(160041436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

HPF 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016076552/13.

(160041984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Global It View, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 202.856.

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Emmanuel MOREAU, né le 18 mai 1965 à Semur-en-Auxois, France, demeurant au 46, avenue du Vallon, B-1640 Rhode-Saint-Genèse,

2) Monsieur Franck LECHANTEUX, né le 12 février 1972 à Château-Gontier, France, demeurant au 2, route de Saulges, F-53340 Chéméré-le-Roi,

3) Monsieur Philippe RILEY, né le 6 novembre 1964 à Paris, France, demeurant au 55, rue De Michelet, F-92600 Asnières-sur-Seine,

tous les trois ici représentés par Monsieur Julien NISS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par trois (3) procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associés de GLOBAL IT VIEW (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 202856, avec un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, constituée en date du 22 décembre 2015 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés, représentés comme dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, dans la commune de Leudelange, à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Leudelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NISS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016076520/47.

(160041872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Halle Am Zollrain 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016076536/12.

(160041929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Engie Treasury Management, Société à responsabilité limitée,

(anc. GDF SUEZ Treasury Management).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016076441/13.

(160041724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

European Commodity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 184.791.

En date du 17 février 2016, l'actionnaire de la société a pris la décision suivante:

- Réélection d'Ernst & Young S.A., 35E avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 30 juin 2016.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mars 2016.

Dmitry Stepanov
Administrateur

Référence de publication: 2016076445/15.

(160041216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

El Boustan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 75.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076451/10.

(160041605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.668,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 164.187.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 3 mars 2016, Monsieur Victor Gavrilov et Monsieur Alexandre Hamaide ont transféré la totalité des 3.750 (trois mille sept-cent cinquante) parts sociales qu'ils détenaient chacun dans la Société à EMCap Holding SAS.

A la suite de ce transfert, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

EMCap Holding SAS	9.168
Jean-Fabrice Copé	3.750
Eric Lesieur	3.750
Total	16.668

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Fabrice Copé et de Monsieur Eric Lesieur est désormais au 15, rue de Berne, 75008 Paris, France.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016076453/21.

(160041284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

ENGIE Invest International S.A., Société Anonyme,
(anc. GDF SUEZ Invest International S.A.).
Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016076454/13.

(160041725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

European Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 44, rue du Gruenewald.
R.C.S. Luxembourg B 76.393.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 19 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 7 mars 2016.

Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2016076464/13.

(160041444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Food Delivery Holding 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 198.533.

B198533 - L160036697

Cet extrait remplace la précédente version déposée en date du 01/03/2016

RECTIFICATIF

Extrait

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 5 février 2016, de résilier les mandats de gérants de la Société des personnes ci-dessous à la date de prise d'effet du contrat de transfert de parts sociales de la Société entre Ecommerce 11 S.à r.l. et Just EAT Holding Limited (soit au 5 février 2016):

- M. Ralf Wenzel en tant que manager de classe A de la Société;
- M. Ulrich Binniger en tant que manager de classe B de la Société;
- M. Jullien de Mayer en tant que manager de classe B de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé, en date du 5 février 2016, de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de prise d'effet du contrat de transfert de parts sociales de la Société (soit au 5 février 2016) et pour une -urée illimitée:

- M. Marcus Jennings, née le 23 mars 1982 à Gloucester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2 Brookmead Drive, Wallingford, Oxfordshire, OX10 9 BN, Royaume-Uni, en tant que nouveau manager de classe A de la Société;
- M. James Sporle, né le 22 février 1976 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34 Hazel Road, Londres, NW10 SPP, Royaume-Uni, en tant que nouveau manager de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Food Delivery Holding 31 S.à. r.l.

Référence de publication: 2016076470/27.

(160041614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Femcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Franklin Delano Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.413.

—
Décision de l'actionnaire unique du 3 MARS 2016

Le soussigné, qui représente la totalité des actionnaires de la Société, prend ici valablement la résolution suivante:

L'actionnaire unique DECIDE

(i) de modifier l'adresse du siège social de la société, du 4 Montée des Tilleuls, au 10-12, Boulevard Franklin Delano Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

(ii) de donner tous les pouvoirs à un des administrateurs afin d'effectuer toutes les démarches administratives et de publication des présentes.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016076475/15.

(160041434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

CLUB i24 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 204.435.

—
STATUTS

Contrat social
Extrait

I. Dénomination et durée. La société en commandite spéciale ayant pour dénomination «CLUB i24 S.C.Sp», a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 12 février 2016 pour une durée illimitée (ci-après la «Société»).

II. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Objet social. Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société est le suivant:

La Société a pour objet la levée de fonds par le biais de donations, souscriptions et d'organisations d'évènements caritatifs. La Société pourra uniquement utiliser les fonds ainsi levés pour le développement, l'assistance, la promotion et le soutien, par le biais de financement direct ou indirect ou d'investissements dans la chaîne i24 News Channel («i24»). Dix (10)% des fonds levés seront utilisés pour la souscription d'obligations à émettre par la société Altice Media Group Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198136, étant l'actionnaire majoritaire de i24.

Outre ce qui précède, la Société pourra effectuer des transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre des mesures destinées à sauvegarder ses droits, et prendre des mesures en lien direct ou indirect avec son objet social, ou destinées à la promotion, le développement et l'accomplissement de celui-ci.

IV. Désignation des associés solidaires. L'associé commandité de la Société est Club i24 Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204342.

V. Désignation des gérants. Club i24 Management S.à r.l., précitée, a été nommée en tant que associé commandité gérant pour une durée illimitée.

VI. Pouvoir de signature du gérant. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son associé commandité gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076355/35.

(160041702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

CEPF II Press Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076380/10.

(160041320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

BiJe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 104.792.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert,

agissant en tant que mandataire de M. Eric LUCAS, gérant de société, né à Les Lilas/Seine-Saint-Denis (France), le 7 août 1967, demeurant au 23, Les Hameaux du Golf, F-57155 Marly (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BIJE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.792, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 234 du 16 mars 2005;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015, au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg et décide de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Seconde résolution

Il est décidé de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse de l'Associé Unique et du gérant unique de la Société au 23, Les Hameaux du Golf, F-57155 Marly (France).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 mars 2016. Relation: DAC/2016/3295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076320/43.

(160041632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Copaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 28.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076396/10.

(160041330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016076281/13.

(160041982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Solutions Group Participation (S Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2016

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

2^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

3^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Laurent, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

4^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Alain, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

5^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur-délégué de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

6^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

7^{ème} Résolution:

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à L-7240 Bereldange, 26, Route de Luxembourg

8^{ème} Résolution:

La date de nomination sera reportée au 10 avril 2015 et les mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour extrait conforme

Solutions Group Participation (S Group) SA

Liette KIES

Référence de publication: 2016076139/36.

(160040691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Siggy Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 170.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} Février 2016.

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société en date du 1^{er} Février 2016, que:

1. Le siège social de la société est transféré de L-2338 Luxembourg, 1 rue Plaetis à l'adresse L-1740 Luxembourg, 42 rue de Hollerich.

2. La démission de Mr. Philippe Leroy au poste de commissaire aux comptes de la société est approuvée.

2. Est nommée Commissaire aux Comptes:

La société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., 32, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, immatriculée au RCS B109939, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emmanuelle Favreau

L'administrateur unique

Référence de publication: 2016076132/18.

(160040736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Zak Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076200/10.

(160040909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Alpinvest Secondaries Fund (Lux Master) VI SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.444.

STATUTS

Extrait du contrat social du 26 février 2016

AlpInvest Secondaries VI Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.084 (l'Associé Gérant-Commandité); et

AlpInvest Secondaries VI GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de l'état de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant Corporation Service Company agissant en tant qu'agent agréé (registered agent), dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (New Castle), Delaware 19808, États-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de la Division des Corporations de l'état du Delaware sous le numéro 5832439 (ensemble avec l'Associé Gérant-Commandité, les Associés Commandités),

ont signé, le 26 février 2016, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite spéciale.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «AlpInvest Secondaries Fund (Lux Master) VI SCSp».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet social de la Société est d'identifier, acquérir, détenir, gérer et disposer d'investissements ainsi que d'accomplir toute autre activité qui puisse être légalement entreprise par une société en commandite spéciale constituée sous la Loi de 1915, y compris conclure, faire et exécuter tout contrat et autres engagements et d'entreprendre dans toutes les activités et transactions et de prendre toutes les actions nécessaires, appropriées, souhaitables, accessoires ou utiles pour l'avancement ou la réalisation de l'objet social tel que décrit ci-dessus ou tout autre but autorisé sous la Loi de 1915 ou la poursuite de toute disposition comprise dans ce contrat social et de procéder à tout acte et mesure accessoires liés, y compris l'investissement des fonds de la Sociétés dans l'attente de leur emploi ou déboursement.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. Les Associés Commandités sont personnellement et solidairement responsables avec la Société pour tout le passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Gérant-Commandité.

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Gérant-Commandité.

8. Autorité. L'Associé Gérant-Commandité aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

L'Associé Gérant-Commandité peut déléguer l'exécution d'une partie de son autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Gérant-Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AlpInvest Secondaries VI Lux GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016076230/41.

(160041800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 204.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "Advent International GPE VII-B Limited Partnership", a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

2. "Advent International GPE VII-C Limited Partnership", a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

3. "Advent International GPE VII-E Limited Partnership", a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-63544,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

4. "Advent International GPE VII-F Limited Partnership", a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

5. “Advent International GPE VII-G Limited Partnership”, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

6. “Advent International GPE VII-H Limited Partnership”, a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-68203,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

7. “Advent Partners GPE VII Limited Partnership”, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

8. “Advent Partners GPE VII - A Limited Partnership”, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

9. “Advent Partners GPE VII - B Cayman Limited Partnership”, a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-69557,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

10. “Advent International GPE VII Limited Partnership”, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

11. “Advent International GPE VII-A Limited Partnership”, a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-63545,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

12. “Advent International GPE VII-D Limited Partnership”, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Boston, on 3 February 2016,

13. “Advent Partners GPE VII Cayman Limited Partnership”, a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-68511,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

14. “Advent Partners GPE VII - A Cayman Limited Partnership”, a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-66963,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 3 February 2016,

15. “Randolph Street Investment Partners L.P.”, an exempted limited partnership, having its registered office at Chicago, IL 60654, USA, 300 North LaSalle Street,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Chicago, on 3 February 2016,

16. “Bain Capital Europe Fund III, L.P.”, an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands having its registered office at c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under number WK-22809,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in London, on 3 February 2016,

17. “BCIP Associates IV-B, L.P.”, an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under number WK-22784,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in London, on 3 February 2016, and 18. “BCIP Associates IV, L.P.”, an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under number WK-22783,

here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in London, on 3 February 2016,

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article Erreur! Source du renvoi introuvable.) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest

or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at seventy thousand Euro (EUR 70,000.00) represented by seventy million (70,000,000) shares of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001) each, divided into (i) six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-three (6,999,993) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-three (6,999,993) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-three (6,999,993) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four (6,999,994) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (6,999,996) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) seven million and six (7,000,006) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) seven million and six (7,000,006) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) seven million and six (7,000,006) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) seven million and six (7,000,006) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) seven million and seven (7,000,007) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except for the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

(i) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding (and such outstanding Class C Shares are not redeemed together with the Class B Shares),

(ii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding (and such outstanding Class D Shares are not redeemed together with the Class C Shares),

(iii) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding (and such outstanding Class E Shares are not redeemed together with the Class D Shares),

(iv) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding (and such outstanding Class F Shares are not redeemed together with the Class E Shares),

(v) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding (and such outstanding Class G Shares are not redeemed together with the Class F Shares),

(vi) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding (and such outstanding Class H Shares are not redeemed together with the Class G Shares),

(vii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding (and such outstanding Class I Shares are not redeemed together with the Class H Shares), and

(viii) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding (and such outstanding Class J Shares are not redeemed together with the Class I Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 5.6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by at least one class A manager (the “Class A Manager”) and one class B manager (the “Class B Manager”) and together referred to as the “Managers”) who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.3 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has more than one Manager, one Class A Manager together with one Class B Manager;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 8.1.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the following year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class A Shares are in issuance in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class B Shares are in issuance in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class C Shares are in issuance in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class D Shares are in issuance in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class E Shares are in issuance in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class F Shares are in issuance in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class G Shares are in issuance in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class H Shares are in issuance in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions accruing for each year during which the Class I Shares are in issuance in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

16.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to

the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt any amount of share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The seventy million (70,000,000) shares have been subscribed as follows:

1. “Advent International GPE VII-B Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to ten million eighteen thousand two hundred and sixty (10,018,260) shares, divided into (i) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class A Shares, (ii) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class B Shares, (iii) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class C Shares, (iv) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class D Shares, (v) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class E Shares, (vi) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class F Shares, (vii) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class G Shares, (viii) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class H Shares, (ix) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class I Shares and (x) one million one thousand eight hundred twenty-six (1,001,826) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001),, paid up by a contribution in cash amounting to ten thousand eighteen Euro and twenty-five cents (EUR 10,018.25);

2. “Advent International GPE VII-C Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to three million one hundred eighty-four thousand six hundred eighty-five (3,184,685) shares, divided into (i) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-eight (318,468) Class A Shares, (ii) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-eight (318,468) Class B Shares, (iii) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-eight (318,468) Class C Shares, (iv) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-eight (318,468) Class D Shares, (v) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-eight (318,468) Class E Shares, (vi) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine (318,469) Class F Shares, (vii) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine (318,469) Class G Shares, (viii) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine (318,469) Class H Shares, (ix) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine (318,469) Class I Shares and (x) three hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine (318,469) Class J

Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred eighty-four Euro and sixty-eight cents (EUR 3,184.68);

3. “Advent International GPE VII-E Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to seven million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty (7,218,750) shares, divided into (i) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class A Shares, (ii) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class B Shares, (iii) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class C Shares, (iv) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class D Shares, (v) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class E Shares, (vi) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class F Shares, (vii) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class G Shares, (viii) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class H Shares, (ix) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class I Shares and (x) seven hundred twenty-one thousand eight hundred seventy-five (721,875) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to seven thousand two hundred eighteen Euro and seventy-four cents (EUR 7,218.74);

4. “Advent International GPE VII-F Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to nine hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-five (929,565) shares, divided into (i) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class A Shares, (ii) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class B Shares, (iii) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class C Shares, (iv) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class D Shares, (v) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class E Shares, (vi) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class F Shares, (vii) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class G Shares, (viii) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class H Shares, (ix) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class I Shares and (x) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to nine hundred twenty-nine Euro and fifty-seven cents (EUR 929.57);

5. “Advent International GPE VII-G Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to nine hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-five (929,565) shares, divided into (i) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class A Shares, (ii) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class B Shares, (iii) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class C Shares, (iv) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class D Shares, (v) ninety-two thousand nine hundred fifty-six (92,956) Class E Shares, (vi) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class F Shares, (vii) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class G Shares, (viii) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class H Shares, (ix) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class I Shares and (x) ninety-two thousand nine hundred fifty-seven (92,957) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to nine hundred twenty-nine Euro and fifty-seven cents (EUR 929.57);

6. “Advent International GPE VII-H Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to five hundred fifty-eight thousand two hundred and fifteen (558,215) shares, divided into (i) fifty-five thousand eight hundred twenty-one (55,821) Class A Shares, (ii) fifty-five thousand eight hundred twenty-one (55,821) Class B Shares, (iii) fifty-five thousand eight hundred twenty-one (55,821) Class C Shares, (iv) fifty-five thousand eight hundred twenty-one (55,821) Class D Shares, (v) fifty-five thousand eight hundred twenty-one (55,821) Class E Shares, (vi) fifty-five thousand eight hundred twenty-two (55,822) Class F Shares, (vii) fifty-five thousand eight hundred twenty-two (55,822) Class G Shares, (viii) fifty-five thousand eight hundred twenty-two (55,822) Class H Shares, (ix) fifty-five thousand eight hundred twenty-two (55,822) Class I Shares and (x) fifty-five thousand eight hundred twenty-two (55,822) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to five hundred fifty-eight Euro and twenty-two cents (EUR 558.22);

7. “Advent Partners GPE VII Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to fifteen thousand nine hundred twenty-five (15,925) shares, divided into (i) one thousand five hundred ninety-two (1,592) Class A Shares, (ii) one thousand five hundred ninety-two (1,592) Class B Shares, (iii) one thousand five hundred ninety-two (1,592) Class C Shares, (iv) one thousand five hundred ninety-two (1,592) Class D Shares, (v) one thousand five hundred ninety-two (1,592) Class E Shares, (vi) one thousand five hundred ninety-three (1,593) Class F Shares, (vii) one thousand five hundred ninety-three (1,593) Class G Shares, (viii) one thousand five hundred ninety-three (1,593) Class H Shares, (ix) one thousand five hundred ninety-three (1,593) Class I Shares and (x) one thousand five hundred ninety-three (1,593) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to fifteen Euro and ninety-three cents (EUR 15.93);

8. “Advent Partners GPE VII - A Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to thirty-seven thousand three hundred forty-five (37,345) shares, divided into (i) three thousand seven hundred thirty-four (3,734) Class A Shares, (ii) three thousand seven hundred thirty-four (3,734) Class B Shares, (iii) three thousand seven hundred thirty-four (3,734) Class C Shares, (iv) three thousand seven hundred thirty-four (3,734) Class D Shares, (v) three thousand seven hundred thirty-four (3,734) Class E Shares, (vi) three thousand seven hundred thirty-five (3,735) Class F Shares, (vii) three thousand seven hundred thirty-five (3,735) Class G Shares, (viii) three thousand seven hundred thirty-five (3,735) Class H Shares, (ix) three thousand seven hundred thirty-five (3,735) Class I Shares and (x) three thousand seven hundred thirty-five (3,735) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to thirty-seven Euro and thirty-five cents (EUR 37.35);

9. “Advent Partners GPE VII - B Cayman Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to three hundred seventy thousand five hundred forty-five (370,545) shares, divided into (i) thirty-seven thousand fifty-four (37,054) Class A Shares, (ii) thirty-seven thousand fifty-four (37,054) Class B Shares, (iii) thirty-seven thousand fifty-four (37,054) Class C Shares, (iv) thirty-seven thousand fifty-four (37,054) Class D Shares, (v) thirty-seven thousand fifty-four (37,054) Class E Shares, (vi) thirty-seven thousand fifty-five (37,055) Class F Shares, (vii) thirty-seven thousand fifty-five (37,055) Class G Shares, (viii) thirty-seven thousand fifty-five (37,055) Class H Shares, (ix) thirty-seven thousand fifty-five (37,055) Class I Shares and (x) thirty-seven thousand fifty-five (37,055) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to three hundred seventy Euro and fifty-five cents (EUR 370.55);

10. “Advent International GPE VII Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to four million four hundred seventy-seven thousand four hundred eighty (4,477,480) shares, divided into (i) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class A Shares, (ii) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class B Shares, (iii) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class C Shares, (iv) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class D Shares, (v) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class E Shares, (vi) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class F Shares, (vii) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class G Shares, (viii) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class H Shares, (ix) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class I Shares and (x) four hundred forty-seven thousand seven hundred forty-eight (447,748) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to four thousand four hundred seventy-seven Euro and forty-seven cents (EUR 4,477.47);

11. “Advent International GPE VII-A Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to four million one hundred forty-four thousand one hundred and five (4,144,105) shares, divided into (i) four hundred fourteen thousand four hundred and ten (414,410) Class A Shares, (ii) four hundred fourteen thousand four hundred and ten (414,410) Class B Shares, (iii) four hundred fourteen thousand four hundred and ten (414,410) Class C Shares, (iv) four hundred fourteen thousand four hundred and ten (414,410) Class D Shares, (v) four hundred fourteen thousand four hundred and ten (414,410) Class E Shares, (vi) four hundred fourteen thousand four hundred and eleven (414,411) Class F Shares, (vii) four hundred fourteen thousand four hundred and eleven (414,411) Class G Shares, (viii) four hundred fourteen thousand four hundred and eleven (414,411) Class H Shares, (ix) four hundred fourteen thousand four hundred and eleven (414,411) Class I Shares and (x) four hundred fourteen thousand four hundred and eleven (414,411) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to four thousand one hundred forty-four Euro and ten cents (EUR 4,144.10);

12. “Advent International GPE VII-D Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to two million six hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-five (2,679,845) shares, divided into (i) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (267,984) Class A Shares, (ii) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (267,984) Class B Shares, (iii) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (267,984) Class C Shares, (iv) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (267,984) Class D Shares, (v) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (267,984) Class E Shares, (vi) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-five (267,985) Class F Shares, (vii) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-five (267,985) Class G Shares, (viii) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-five (267,985) Class H Shares, (ix) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-five (267,985) Class I Shares and (x) two hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-five (267,985) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to two thousand six hundred seventy-nine Euro and eighty-five cents (EUR 2,679.85);

13. “Advent Partners GPE VII Cayman Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to three hundred forty-four thousand six hundred and ten (344,610) shares, divided into (i) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class A Shares, (ii) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class B Shares, (iii) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class C Shares, (iv) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class D Shares, (v) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class E Shares, (vi) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class F Shares, (vii) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class G Shares, (viii) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class H Shares, (ix) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class I Shares and (x) thirty-four thousand four hundred and sixty-one (34,461) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to three hundred forty-four Euro and sixty-one cents (EUR 344.61);

14. “Advent Partners GPE VII - A Cayman Limited Partnership”, prenamed, have subscribed to ninety-one thousand one hundred and five (91,105) shares, divided into (i) nine thousand one hundred and ten (9,110) Class A Shares, (ii) nine thousand one hundred and ten (9,110) Class B Shares, (iii) nine thousand one hundred and ten (9,110) Class C Shares, (iv) nine thousand one hundred and ten (9,110) Class D Shares, (v) nine thousand one hundred and ten (9,110) Class E Shares, (vi) nine thousand one hundred and eleven (9,111) Class F Shares, (vii) nine thousand one hundred and eleven (9,111) Class G Shares, (viii) nine thousand one hundred and eleven (9,111) Class H Shares, (ix) nine thousand one hundred and eleven (9,111) Class I Shares and (x) nine thousand one hundred and eleven (9,111) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to ninety-one Euro and eleven cents (EUR 91.11);

15. “Randolph Street Investment Partners L.P.”, prenamed, have subscribed to fifty thousand nine hundred seventy-six (50,976) shares, divided into (i) five thousand ninety-seven (5,097) Class A Shares, (ii) five thousand ninety-seven (5,097) Class B Shares, (iii) five thousand ninety-seven (5,097) Class C Shares, (iv) five thousand ninety-seven (5,097) Class D Shares, (v) five thousand ninety-eight (5,098) Class E Shares, (vi) five thousand ninety-eight (5,098) Class F Shares, (vii) five thousand ninety-eight (5,098) Class G Shares, (viii) five thousand ninety-eight (5,098) Class H Shares, (ix) five thousand ninety-eight (5,098) Class I Shares and (x) five thousand ninety-eight (5,098) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to fifty Euro and ninety-seven cents (EUR 50.97);

16. “Bain Capital Europe Fund III, L.P.”, prenamed, have subscribed to thirty-three million three hundred fifty-six thousand and twenty-seven (33,356,027) shares, divided into (i) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and two (3,335,602) Class A Shares, (ii) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and two (3,335,602) Class B Shares, (iii) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and two (3,335,602) Class C Shares, (iv) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class D Shares, (v) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class E Shares, (vi) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class F Shares, (vii) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class G Shares, (viii) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class H Shares, (ix) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class I Shares and (x) three million three hundred thirty-five thousand six hundred and three (3,335,603) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to thirty-three thousand three hundred fifty-six Euro and three cents (EUR 33,356.03);

17. “BCIP Associates IV-B, L.P.”, prenamed, have subscribed to thirty-six thousand five hundred eighty-six (36,586) shares, divided into (i) three thousand six hundred fifty-eight (3,658) Class A Shares, (ii) three thousand six hundred fifty-eight (3,658) Class B Shares, (iii) three thousand six hundred fifty-eight (3,658) Class C Shares, (iv) three thousand six hundred fifty-eight (3,658) Class D Shares, (v) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class E Shares, (vi) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class F Shares, (vii) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class G Shares, (viii) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class H Shares, (ix) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class I Shares and (x) three thousand six hundred fifty-nine (3,659) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to thirty-six Euro and fifty-nine cents (36.59); and

18. “BCIP Associates IV, L.P.”, prenamed, have subscribed to one million five hundred fifty-six thousand four hundred and eleven (1,556,411) shares, divided into (i) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class A Shares, (ii) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class B Shares, (iii) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class C Shares, (iv) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class D Shares, (v) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class E Shares, (vi) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class F Shares, (vii) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class G Shares, (viii) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class H Shares, (ix) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-one (155,641) Class I Shares and (x) one hundred fifty-five thousand six hundred forty-two (155,642) Class J Shares, each having a par value of one tenth of one Euro cent (EUR 0.001), paid up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred fifty-six Euro and forty-one cents (EUR 1,556.41).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America, residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, as Class A Manager;

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;

- Mrs. Ruth SPRINGHAM, born on 25 May 1961 in Johnstone, Scotland, United Kingdom, residing at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr. Vishal JUGDEB, born on August 5, 1977, in Port Louis, in Mauritius, residing at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. «Advent International GPE VII-B Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

2. «Advent International GPE VII-C Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

3. «Advent International GPE VII-E Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-63544,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

4. «Advent International GPE VII-F Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

5. «Advent International GPE VII-G Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

6. «Advent International GPE VII-H Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-68203,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

7. «Advent Partners GPE VII Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

8. «Advent Partners GPE VII - A Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

9. «Advent Partners GPE VII - B Cayman Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-69557,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

10. «Advent International GPE VII Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

11. «Advent International GPE VII-A Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-63545,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

12. «Advent International GPE VII-D Limited Partnership» un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 3 février 2016;

13. «Advent Partners GPE VII Cayman Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-68511,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

14. «Advent Partners GPE VII - A Cayman Limited Partnership», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-66963,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman le 3 février 2016;

15. «Randolph Street Investment Partners L.P.», un exempted limited partnership, ayant son siège social à Chicago, IL 60654, USA, 300, North LaSalle Street,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 3 février 2016;

16. «Bain Capital Europe Fund III, L.P.», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands sous le numéro WK-22809,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 3 février 2016;

17. «BCIP Associates IV-B, L.P.», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands sous le numéro WK-22784,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 3 février 2016; et 18. «BCIP Associates IV, L.P.», un limited partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Bain Capital Europe, LLP, Devonshire House, Mayfair Place, London, W1J 8AJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands sous le numéro WK-22783,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 3 février 2016.

Les procurations, signées ne varient par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AB Toscana (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.2) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,00), représenté par soixante-dix millions (70.000.000,00) de parts sociales, d'une valeur d'un millième d'euro (EUR 0.001) chacune divisées en (i) six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.999.993) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.999.993) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.999.993) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (6.999.994) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (6.999.996) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) sept millions six (7.000.006) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) sept millions six (7.000.006) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) sept millions six (7.000.006) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) sept millions six (7.000.006) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) sept millions sept (7.000.007) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J», toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C (et ces Parts Sociales de Catégorie C ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B),

(ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D (et ces Parts Sociales de Catégorie D ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C),

(iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (et ces Parts Sociales de Catégorie E ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D)

(iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F (et ces Parts Sociales de Catégorie F ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E),

(v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G (et ces Parts Sociales de Catégorie G ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F),

(vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H (et ces Parts Sociales de Catégorie H ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G),

(vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I (et ces Parts Sociales de Catégorie I ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H),

(viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J (et ces Parts Sociales de Catégorie J ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I).

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.6), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultanée.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»), ensemble référencés comme étant les «Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.3 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 En cas de pluralité de gérants, un Gérant de Catégorie A avec un Gérant de Catégorie B;

10.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Tout Gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance (un «Représentant du Gérant») par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme

sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé (s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour chaque exercice durant lequel les Parts Sociales de Catégorie A existent encore, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Au moment de l'annulation de la dernière classe de Parts Sociales (effectuée par ordre alphabétique en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et juste après son rachat, remboursement ou autre, au moment de la distribution, le montant des dividendes restant sera alors alloué à la dernière classe de Parts Sociales restantes dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire par exemple aux Parts Sociales de Catégorie I).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés.

16.2 Sauf en cas de dissolution par ordre judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra uniquement être décidée qu'à la suite d'une décision adoptée en assemblée générale des associés en vertu des conditions prévues dans les statuts de la Société, la liquidation sera quant à elle décidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront alors leurs droits ainsi que leurs rémunérations.

16.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.5.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (afin d'écartier tout doute, cela comprend également tout montant de la réserve de la prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les soixante-dix millions (70.000.000) de parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. «Advent International GPE VII-B Limited Partnership», précité, a souscrit à dix millions dix-huit mille deux cent soixante (10.018.260) parts sociales, divisées en (i) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie D, (v) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie I et (x) un million mille huit cent vingt-six (1.001.826) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de dix milles dix-huit euros et vingt-cinq centimes (EUR 10.018,25);

2. «Advent International GPE VII-C Limited Partnership», précité, a souscrit à trois millions cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq (3.184.685) parts sociales, divisées en (i) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit (318.468) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit (318.468) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit (318.468) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit (318.468) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit (318.468) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf (318.469) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf (318.469) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf (318.469) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf (318.469) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf (318.469) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-huit centimes (3.184,68);

3. «Advent International GPE VII-E Limited Partnership», précité, a souscrit à sept millions deux cent dix-huit mille sept cent cinquante (7.218.750) parts sociales, divisées en (i) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) sept cent vingt-

et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie D, (v) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie I et (x) sept cent vingt-et-un mille huit cent soixante-quinze (721.875) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille deux cent dix-huit euros et soixante-quatorze centimes (EUR 7.218,74);

4. «Advent International GPE VII-F Limited Partnership», précité, a souscrit à neuf cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-cinq (929.565) parts sociales, divisées en (i) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent vingt-neuf euros et cinquante-sept centimes (EUR 929,57);

5. «Advent International GPE VII-G Limited Partnership», précité, a souscrit à neuf cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-cinq (929.565) parts sociales, divisées en (i) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six (92.956) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-sept (92.957) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent vingt-neuf euros et cinquante-sept centimes (EUR 929,57);

6. «Advent International GPE VII-H Limited Partnership», précité, a souscrit à cinq cent cinquante-huit mille deux cent quinze (558.215) parts sociales, divisées en (i) cinquante-cinq mille huit cent vingt-et-une (55.821) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cinquante-cinq mille huit cent vingt-et-une (55.821) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cinquante-cinq mille huit cent vingt-et-une (55.821) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cinquante-cinq mille huit cent vingt-et-une (55.821) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cinquante-cinq mille huit cent vingt-et-une (55.821) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (55.822) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (55.822) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (55.822) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (55.822) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cinquante-cinq mille huit cent vingt-deux (55.822) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante-huit euros et vingt-deux centimes (EUR 558,22);

7. «Advent Partners GPE VII Limited Partnership», précité, a souscrit à quinze mille neuf cent vingt-cinq (15.925) parts sociales, divisées en (i) mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales de Catégorie I et (x) mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de quinze euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 15,93);

8. «Advent Partners GPE VII - A Limited Partnership», précité, a souscrit à trente-sept mille trois cent quarante-cinq (37.345) parts sociales, divisées en (i) trois mille sept cent trente-quatre (3.734) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois mille sept cent trente-quatre (3.734) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois mille sept cent trente-quatre (3.734) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois mille sept cent trente-quatre (3.734) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois mille sept cent trente-quatre (3.734) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois mille sept cent trente-cinq (3.735) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois mille sept cent trente-cinq (3.735) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois mille sept cent trente-cinq (3.735) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois mille sept cent trente-cinq (3.735) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois mille sept cent trente-cinq (3.735) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-sept euros et trente-cinq centimes (EUR 37,35);

9. «Advent Partners GPE VII - B Cayman Limited Partnership», précité, a souscrit à trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante-cinq (370.545) parts sociales, divisées en (i) trente-sept mille cinquante-quatre (37.054) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-sept mille cinquante-quatre (37.054) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-sept mille cinquante-quatre (37.054) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-sept mille cinquante-quatre (37.054) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-sept mille cinquante-quatre (37.054) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-sept mille cinquante-cinq (37.055) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-sept mille cinquante-cinq (37.055) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-sept mille cinquante-cinq (37.055) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-sept mille cinquante-cinq (37.055) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-sept mille cinquante-cinq (37.055) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-dix euros et cinquante-cinq centimes (EUR 370,55);

10. «Advent International GPE VII Limited Partnership», précité, a souscrit à quatre millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt (4.477.480) parts sociales, divisées en (i) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre-cent quarante-sept mille sept cent quarante-huit (447.748) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille quatre cent soixante-dix-sept euros et quarante-sept centimes (EUR 4.477,47);

11. «Advent International GPE VII-A Limited Partnership», précité, a souscrit à quatre millions cent quarante-quatre mille cent-cinq (4.144.105) parts sociales, divisées en (i) quatre cent quatorze mille quatre cent dix (414.410) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre cent quatorze mille quatre cent dix (414.410) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre cent quatorze mille quatre cent dix (414.410) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre cent quatorze mille quatre cent dix (414.410) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre cent quatorze mille quatre cent dix (414.410) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre cent quatorze mille quatre cent onze (414.411) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre cent quatorze mille quatre cent onze (414.411) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre cent quatorze mille quatre cent onze (414.411) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre cent quatorze mille quatre cent onze (414.411) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre cent quatorze mille quatre cent onze (414.411) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille cent quarante-quatre euros et dix centimes (EUR 4.144,10);

12. «Advent International GPE VII-D Limited Partnership» précité, a souscrit à deux millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-cinq (2.679.845) parts sociales, divisées en (i) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (267.984) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (267.984) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (267.984) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (267.984) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (267.984) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (267.985) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (267.985) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (267.985) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (267.985) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq (267.985) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 2.679,85);

13. «Advent Partners GPE VII Cayman Limited Partnership», précité, a souscrit à trois cent quarante-quatre mille six cent dix (344.610) parts sociales, divisées en (i) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-quatre mille quatre cent soixante-et-une (34.461) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante-quatre euros et soixante et un centimes (EUR 344,61);

14. «Advent Partners GPE VII - A Cayman Limited Partnership», précité, a souscrit à quatre-vingt-onze mille cent-cinq (91.105) parts sociales, divisées en (i) neuf mille cent-dix (9.110) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) neuf mille cent-dix (9.110) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) neuf mille cent-dix (9.110) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) neuf mille cent-dix (9.110) Parts Sociales de Catégorie D, (v) neuf mille cent-dix (9.110) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) neuf mille

cent-onze (9.111) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) neuf mille cent-onze (9.111) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) neuf mille cent-onze (9.111) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) neuf mille cent-onze (9.111) Parts Sociales de Catégorie I et (x) neuf mille cent-onze (9.111) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 91,11).

15. «Randolph Street Investment Partners L.P.», précité, a souscrit à cinquante mille neuf cent soixante-seize (50.976) parts sociales, divisées en (i) cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5.098) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 50,97);

16. «Bain Capital Europe Fund III, L.P.», précité, a souscrit à trente-trois millions trois cent cinquante-six mille vingt-sept (33.356.027) parts sociales, divisées en (i) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent deux (3.335.602) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent deux (3.335.602) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent deux (3.335.602) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trois (3.335.603) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-trois mille trois cent cinquante-six euros et trois centimes (EUR 33.356,03);

17. «BCIP Associates IV-B, L.P.», précité, a souscrit à trente-six mille cinq cent quatre-vingt-six (36.586) parts sociales, divisées en (i) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois mille six cent cinquante-huit (3.658) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois mille six cent cinquante-neuf (3.659) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-six euros et cinquante-neuf centimes (EUR 36,59);
et

18. «BCIP Associates IV, L.P.», précité, a souscrit à un million cinq cent cinquante-six mille quatre cent onze (1.556.411) parts sociales, divisées en (i) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-et-une (155.641) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent cinquante-cinq mille six cent quarante-deux (155.642) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale égale à un millième d'euro (EUR 0,001), payées par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent cinquante-six euros et quarante-et-un centimes (EUR 1.556,41).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de Gérant de Catégorie A;
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 Novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie A;
 - Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnstone, Ecosse, Royaume-Uni demeurant au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie B; et
 - Monsieur Vishal JUGDEB, né le 5 août 1977 à Port Louis, Ile Maurice, demeurant au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Catégorie B.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 février 2016. Relation: EAC/2016/3371. Relation: EAC/2016/3371. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016070809/1252.

(160034549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Origen Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.467.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-sept février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ORIGEN CAPITAL LLP, ayant son siège social à 26 Dover Street, Mayfair, Londres W1S 4LY, Grande Bretagne, inscrite au registre des sociétés («Registrar of Companies for England and Wales») sous le numéro OC399068, agissant par son administrateur unique Mr David Palumbo, demeurant à 34 Melrose Apartments, 6 Winchester Road, Londres NW3 3NT, Grande Bretagne,

ici représentée par Madame Valérie Sakila, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de consultant en investissement au bénéfice exclusif du «VERSAILLES III - ORIGEN OIL & ENERGY», un fonds d'investissement Luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relatives aux marchés d'instruments financiers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ORIGEN GESTION S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) représenté par six cent vingt cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (€20,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales peuvent être cédées sous observation des dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou le Conseil de gérance déterminera les pouvoirs du mandataire et, le cas échéant, sa rémunération, la durée de la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit, télécopie ou par voie électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. En cas de gérant unique, le gérant sera assisté d'un Comité consultatif placé sous la présidence du gérant unique. Ce Comité consultatif se penchera sur les questions qui lui seront soumises par le gérant.

Aucun dossier traité par un Comité consultatif n'engage le gérant.

Les membres du Comité consultatif ne percevront aucune rémunération mais pourront prétendre au remboursement de leurs dépenses raisonnables et documentées encourues lors de leur participation aux réunions du Comité consultatif.

Le Comité consultatif se réunira sur convocation du gérant. Les convocations à chaque réunion du Comité consultatif seront distribuées à tous les membres, au moins 24 heures avant l'heure convenue de la réunion, sauf en cas d'urgence. Toute convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter. Il peut être dérogé à l'envoi d'une convocation avec le consentement de chaque membre du Comité consultatif donné par écrit, par télécopie, par voie électronique ou tout autre moyen de communication adéquat. La réunion se tiendra, en bonne et due forme, sans convocation préalable, à condition que tous les membres soient présents ou dûment représentés. Aucune convocation distincte n'est exigée pour les réunions tenues à l'heure et au lieu spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Comité consultatif.

Tout membre d'un Comité consultatif peut agir, à l'occasion de toute réunion d'un Comité consultatif, en livrant procuration, par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique, à un autre membre du Comité consultatif.

Sous réserve de prescription contraire dans les présents statuts, les décisions du Comité consultatif sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par la majorité de tous les membres produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Comité consultatif. Dans ces circonstances, les résolutions ou décisions seront prises formellement, soit sous la forme d'une circulaire écrite transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit lors d'une conversation téléphonique, d'une téléconférence ou grâce à l'utilisation de tout autre moyen de communication adéquat.

Les membres du Comité consultatif ne sont pas des gestionnaires et n'exercent aucun pouvoir de représentation ou de décision de la Société; tous les pouvoirs de gestion reviennent au gérant unique de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra au siège de la Société ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale ou de l'associé unique. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont applicables.

Souscription et libération

Toutes les six cent vingt cinq (625) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique la société ORIGEN CAPITAL LLP, ayant son siège social à 26 Dover Street, Mayfair, London W1S 4LY, Grande Bretagne, inscrite au registre des sociétés sous le numéro OC399068,

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite, la comparante, telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, et a pris les décisions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur David Palumbo, né à Rome (Italie), le 29 avril 1976, demeurant à 34 Melrose Apartments, 6 Winchester Road, Londres NW3 3NT, Grande Bretagne.

2) La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le premier Comité consultatif sera nommé pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2017 ou à une date ultérieure.

4) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. SAKILA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5641. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016077386/162.

(160042464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Brehat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073882/10.

(160038018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

CDF G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 75, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 90.103.

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Nazio FALCONE, Polier, wohnhaft zu D-66540 Neunkirchen, Auf den Uhlen 39, Inhaber von 580 (fünf hundert achtzig) Anteilen,

handelnd sowohl in eigenem Namen als auch in Vertretung von:

2.- Herrn Gioacchino CASTELLANA, Eisenbieger, wohnhaft zu D-66125, Saarbrücken-Dudweiler, Fischbachstrasse 53, Inhaber von 510 (fünf hundert zehn) Anteilen und

3.- Frau Pia Renate KÖNIG, ohne besonderen Stand, wohnhaft zu D-66538 Neunkirchen, Langenstrichstrasse 19, Inhaberin von 360 (drei hundert sechzig) Anteilen,

auf Grund von zwei (2) Vollmachten unter Privatschrift vom 14. Januar 2016,

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannten Personen sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CDF G.m.b.H.", mit Sitz zu L-5532 Remich, 1, rue Enz, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 90.103, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF im damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf am 26. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 20 vom 9. Januar 2003,

welche Statuten zuletzt abegändert wurden aufgrund einer Ukrunde aufgenommen durch den Notar Roger ARRENS-DORFF, im damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf am 12. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1242 vom 15. Juni 2010.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Anteilhaber beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5532 Remich, 1, rue Enz nach L-4392 Pontpierre, 75, rue de Schifflange zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die alleinigen Anteilhaber, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, beschliessen, zufolge des ersten Beschlusses, Artikel 3 der Statuten wie folgt umzuändern:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Monnerich (Mondercange).“

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar unterschrieben.
Gezeichnet: FALCONE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 3220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078457/44.

(160044184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.450.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Bruno Bagnouls,
- Willem-Arnoud van Rooyen,
- Karl-Heinz Dick,
- Allyson Casey Foulk,
- Robert J. Redican.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer

- Beatrice Freiburger, résidant professionnellement au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3BN, Royaume-Uni,
- Sinead Browne, résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Kike-Oramba Kembi, résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2016083226/23.

(160049188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.